

AVIS DU MOUVEMENT PERSONNE D'ABORD DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
ROP-03, AGENCE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX CAPITALE NATIONALE
VOLET HABITATION
16 février 2010

1- Éléments de contexte :

Il est primordial d'aborder l'habitation sous l'angle du logement et de son environnement. Cette vision doit demeurer.

En terme financier, il serait intéressant de faire un calcul des coûts d'un suivi et/ou soutien en communauté pour les personnes vivant avec l'étiquette de « déficience intellectuelle » et de comparer avec les coûts engendrés par un hébergement en Ri ou RTF. Bien entendu, au-delà des économies financière prime le bien-être des personnes! Nous ne répéterons pas combien nombre d'entre elles désirent vivent en appartement autonome, avec le soutien nécessaire, cela va de soi.

2- Analyse de la situation actuelle :

Il est essentiel de soutenir les personnes qui désirent vivre de manière autonome. Par contre, le degré de soutien doit s'ajuster à l'évolution des besoins de la personne. De plus, les services doivent tenir compte de la comorbidité et du vieillissement de ces personnes. Pour les personnes vivant avec l'étiquette de « déficience intellectuelle », les besoins de soutien sont souvent humains, mais il ne faut pas négliger que pour ces personnes, tout comme pour les autres, certaines ont des handicaps physiques. Aussi, comme les autres, elles vieillissent! Donc, il faut faire preuve de souplesse et adapter les services aux personnes, pas les personnes aux services! Ainsi, les transitions pourront être vécues plus sainement.

3- Solutions à mettre en œuvre par le MSSS :

Les différentes solutions proposées dans le document du ROP-03 sont beaucoup centrées sur le cadre bâti. Il ne faudrait pas mettre de côté les personnes vivant avec l'étiquette de « déficience intellectuelle ». En ce sens, la proposition d'un système de recensement devrait inclure non seulement les lieux accessibles mais aussi les lieux d'habitation procurant un soutien minimal aux personnes. Pensons aux chambres et pensions par exemple.

En ce qui concerne les conditions de vie en RI et en RTF, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de s'assurer que ces services répondent adéquatement aux personnes qui y vivent. Ici, non seulement nous évoquons le groupe mais aussi la personne. Les services doivent répondre à l'unicité. Quant aux personnes de moins de 65 ans vivant en CHSLD, Cette situation est intolérable; avec ou sans l'étiquette de « déficience intellectuelle ».

Pour les personnes vivant dans la communauté, et pour les autres aussi, l'accessibilité des services est indiscutable. Cette accessibilité concerne les services mais aussi l'information. Cette notion est trop souvent occultée des plans et projets des divers acteurs. Les personnes vivant avec l'étiquette de « déficience intellectuelle » ont besoin de comprendre l'information afin de bien saisir les messages et prendre des décisions éclairées. Cet aménagement doit mériter autant de considération que tout autre moyen de pallier un autre type de limitation.

Quant à la proposition d'attacher le budget à la personne plutôt qu'à la structure, nous croyons que cela peut, si c'est implanté et géré convenablement, favoriser les initiatives des personnes puisque ça pourrait permettre un retour en arrière si l'expérience n'est pas concluante. Aussi, nous croyons que ce mode de fonctionnement pourrait permettre de répondre plus adéquatement aux besoins de la personne en ce sens que les mesures seraient centrées sur elle-même plutôt que sur le système dans lequel elle se trouve. Ainsi, les transitions ne posent plus de problème elles non plus.

Pour informations :

Nathalie Nadeau

Personne-ressource

Mouvement personne d'abord du Québec Métropolitain

418-524-2404